Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X02-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'Octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme AMINE Nafiyssat, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :
- Mme CHRÉTIEN Florence, *conseillère municipale*, à M. HOPQUIN Arnaud
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange

Absent excusé :
- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : M. RICHY Jean-Claude

Convocation : 1er octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 24 (+ 2 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 9 novembre 2026

N°2026/X/02

OBJET : SIEML – DEPANNAGES SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DU 1ER SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Le Siéml a réalisé des dépannages sur le réseau d'éclairage public de la Commune pendant la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 3.131,36 €. Il convient de valider le montant du fonds de concours à verser au Siéml.

Délibération

VU l'article L.5212-26 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le règlement financier du Siéml en vigueur à la date de la commande des interventions ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

✓ **ARTICLE 1**

La Commune de Saint Georges sur Loire décide de verser une participation de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X02-DE

N° opération	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP283-25-392	471,94 €	75%	353,96 €	15 10 2025
EP283-25-394	685,25 €	75%	513,94 €	21 11 2025
EP283-25-395	177,94 €	75%	133,46 €	12 12 2025
EP283-25-396	333,23 €	75%	249,92 €	24 12 2025
EP283-26-397	361,44 €	75%	271,08 €	24 02 2026
EP283-26-400	507,71 €	75%	380,78 €	21 03 2026
EP283-26-401	322,36 €	75%	241,77 €	18 05 2026
EP283-26-402	271,49 €	75%	203,62 €	21 05 2026

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 :
 - Montant de la dépense : 3.131,36 €
 - Taux du fonds de concours : 75 %
 - Montant du fonds de concours à verser au Siéml : 2.348,53 € TTC

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le Siéml et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

✓ **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

✓ **ARTICLE 3**

➡Le Président du Siéml
➡Monsieur le Maire de la Commune de ST GEORGES SUR LOIRE
➡Le Comptable de la Collectivité de ST GEORGES SUR LOIRE
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RICHY